



L'ENGAGEMENT PAR LES PRODUITS

**A l'occasion de son 5ème anniversaire, l'association Dons Solidaires, pionnière du mécénat de produits en France, fait un état des lieux de ce secteur en plein développement, et publie la Charte du Mécénat de Produits.**

**En cinq ans d'engagement pour le développement durable et la solidarité**, Dons Solidaires a pu, avec ses partenaires, distribuer **plus de 8 millions d'euros de produits neufs** à environ **60.000 personnes défavorisées** en France. **100 associations membres et 20 donateurs produits** ont participé à ses côtés à la chaîne du mécénat de produits.

L'association présentait mardi 6 octobre une étude exploratoire qualitative réalisée pour elle par le **CerPhi** (Centre d'Etude et de Recherche sur la Philanthropie) sur les **attentes et perspectives des acteurs du mécénat de produits**.

Il ressort de cette étude que si les besoins des associations caritatives en produits de consommation courante non alimentaires sont bien réels et de plus en plus grands, la plupart d'entre elles ne peuvent consacrer les moyens nécessaires à la collecte de ces produits auprès d'un grand nombre de fournisseurs. La seule solution possible pour les associations petites et moyennes est d'avoir recours à un intermédiaire tel que Dons Solidaires, qui propose une gamme de produits adaptée à leurs besoins.

Du côté des entreprises pratiquant le don de produits, il ressort que la plupart d'entre elles l'utilisent comme un moyen de gérer leurs stocks d'invendus. Elles voient de nombreux avantages à passer par un intermédiaire tel que Dons Solidaires, qui est notamment pour elles une ouverture sur le monde associatif, et une garantie de bonnes pratiques. Dans ce marché encore très jeune, très peu d'entreprises font du mécénat de produits un élément de leur politique RSE, et elles n'ont pas encore pris la mesure des véritables enjeux du mécénat de produits.

**C'est pour mieux faire comprendre ces enjeux, faire du mécénat de produits un engagement gagnant – gagnant et le rendre plus efficace, que Dons Solidaires publie une Charte du Mécénat de Produits.**

## Charte du mécénat de produits

Cette charte est basée sur les règles éthiques que l'association s'est imposées depuis sa création, et elle est le fruit de ses 5 ans d'expérience. Une expérience qu'elle souhaite aujourd'hui partager avec tous les acteurs du mécénat de produits.

La Charte du Mécénat de Produits s'articule autour de 5 points clés :

1. **Des produits de qualité** : les produits doivent être de consommations courante, non alimentaires, neufs et en parfait état, non périmés et facilement utilisables
2. **Une transparence totale** : l'entreprise mécène doit pouvoir suivre le parcours de son don jusqu'au bénéficiaire final
3. **Un engagement pérenne** : l'entreprise mécène doit s'engager sur la régularité des dons et la durabilité de son action
4. **Un acte gratuit** : les produits reçus par les associations caritatives ne doivent être ni revendus, ni distribués de façon incontrôlée
5. **Un besoin réel** : les associations caritatives doivent pouvoir refuser, sans préjudice, tout ou partie d'une donation si elle ne correspond pas à leurs besoins

Retrouvez la charte du mécénat de produits de Dons Solidaires sur le site de l'association :  
[www.donsolidaires.fr](http://www.donsolidaires.fr)

### **Dons Solidaires a pour mission de développer la pratique du mécénat de produits en France**

Depuis 5 ans cette association d'intérêt général agit comme un facilitateur du mécénat de produits pour ses partenaires, entreprises mécènes et associations caritatives. Le mécénat de produits se définit comme le don, par une entreprise, de produits de consommation courante non alimentaires neufs qu'elle ne peut plus vendre (et qu'elle devrait le plus souvent faire détruire), au bénéfice de personnes défavorisées. Ce nouveau type de mécénat répond donc aux impératifs du développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises. Au cœur du système depuis 5 ans, Dons Solidaires a été à l'origine de l'émergence du mécénat de produits en France.

#### **Contact** :

Danièle Murphy, Responsable Communication  
Dons Solidaires  
13 Rue de Temara, 78100 Saint-Germain-en-Laye  
Tél. : 01 39 16 86 97 / 06 85 09 21 96

[daniele.murphy@donsolidaires.fr](mailto:daniele.murphy@donsolidaires.fr)

[www.donsolidaires.fr](http://www.donsolidaires.fr)